DÉLIBÉRATIONS



MAIRIE I place de la Mairie 86160 CHAMPAGNE SAINT HILAIRE **2** 05.49.37.30.91

Courriel: contact@champagne-saint-hilaire.fr Site internet: www.champagne-saint-hilaire.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 29 mars, à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Champagné-Saint-Hilaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire. salle du conseil, sous la présidence de M. Gilles BOSSEBOEUF.

Date de convocation : le 17 mars 2023

Nombre de Conseillers:

En exercice: 11 Présents: 10

Suffrages exprimés : 10

Vote:

Pour: 10 Contre: 0 Abstention: 0 <u>Présents</u>: M. Gilles BOSSEBOEUF, Maire, M. Jacky DIDIER, Mme Nathalie FRANCOIS DIT SORTON, M. Olivier PIN, adjoints, MM. Vincent COISCAUD, Hugo ROUSSEL, Mme Sylvie BAZILLE, Mme Gladys SIRE, MM. Thomas LHOMMEAU, Vincent BONNIN.

Absents excusés : M. Éric INGWILLER

Absents non excusés:

Pouvoirs:

Secrétaire de séance : M. Olivier PIN

5.1. Vote du taux d'imposition 2023

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS L'ACTION L'	COMMUNE : ARRONDISSEME TRÉSORERIE OL							TAUX FDL 2023
		TIFICATION DES PRO		ELS ET DES TAUX D	IMPOSITION DES T	AXES DIRECTES LOC	CALES POUR 2023	Total Control of the
Taxes	HISCALES DON' LE	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	640 473	25.57	104,65	686 600	175 564	Ü	
Taxe foncière non bâties (TFNB)		160 937	24,12	112,36	172 300	41 559		***************************************
Taxe d'habitation (TH)		142 675	15,68	56,89	152 805	23 960		
Cotisation foncière des entreprises (CFE)		>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
					Total	241 083		
Taxe		Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d	habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		
Aide au calcul des ta	uv par variation prope	ortionnelle : il n'est nas	nécessaire de remoli	cette rubrique en cas	de reconduction des	taux de référence eu	da variation différenciés	
			de variation proportionnelle		Si l'un des taux déterminés Si la diminuti			
Taxe foncière bătles (TFB) Taxe foncière non bâtles (TFNB) Taxe d'habitation (TH) Cotisation foncière des entreprises (CFE)		Produit total souhalté 241 083 Produit total de référence (total colonne 5)				excède le taux plafor indiqué en colonne 3 variation différenciée obligatoirement être	nd cochez la ca , une doit	se
II – RESSOURCES	FISCALES INDÉPE	NDANTES DES TAUX \	OTÉS EN 2023					
TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			16 148	0	-1 443	7 832	22 537
II - TOTALISATION	DES RESSOURCES	FISCALES PRÉVISIC	NNELLES POUR 202	A TEL: 05 4	9 55 62 00			
Produits attendus des Produits		ts attendus des Ti	otal prévisionnel au tit	tre Le 13 MARS	2023	Le	Le	
ressources à taux (col. 7)	voté ressource + des	s indépendantes laux votés = col. 11)	de la fiscalité directe locale 2023	Pour la Directio ORANGE-LOUI	n des Finances public BOUTIN MYLENE EP. DES FINANCES	ues, Pour la P		ur la Commune,

AR Prefecture

086-218600526-20230329-20230403_EC_02-DE Reçu le 03/04/2023

1/2

Page du registre n°

Nº 1259 COM (1)

iquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une cople de la délibération de vote des taux.



Les bases augmentent en moyenne de 7% cette année. Les communes peuvent délibérer sur le taux de la taxe d'habitation qui ne sera appliquée que pour les résidences secondaires. Cependant, nous ne pouvons pas augmenter le taux de la THRS (Taxe d'Habitation Résidence Secondaire) sans augmenter au même niveau la taxe foncière bâti.

TAXES	Taux d'imposition 2022 Champagné-Saint- Hilaire	Taux moyens 2022 communal / national	Taux moyens 2022 départemental	
Taxe foncière bâtie (TFB)	25.57 %	38.28%	43.94%	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	24.12%	50.44%	43.08%	
Taxe d'habitation (TH)	15.68%	22.98%	25.87%	

Avec l'augmentation des bases, le tableau ci-dessous des comparaisons 2023 par rapport à 2022 sans augmentation des taux.

TAXES	Produits 2022	Produits 2023	% d'augmentation	
Taxe foncière bâtie (TFB)	163 769 €	175 564€	7.2%	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	38 818€	41 559€	7.06%	
Taxe d'habitation (TH)	22 371€	23 960€	7.1%	
TOTAL	224 958€	241 083€	7.2%	

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le taux des impôts 2023.

Compte tenu de ces éléments, Monsieur le Maire propose de garder les taux qui étaient appliqués en 2022, soit :

- Taxe foncière bâtie (TFB): 25,57%

- Taxe foncière non bâties (TFNB): 24,12%

- Taxe d'habitation (TH): 15,68%

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les taux de 2022 pour l'année 2023.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, En mairie, le 31 mars 2023





Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux servires de l'État.

AR Prefecture